

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFFD	Date	26 mars 2024
Numéro		Heure	00h03

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste		Lié à (obligatoire) : ad 24.114
Titre : Amendement à la motion Clarence Chollet 24.114, du 8 février 2024, Protection de l'intégrité sexuelle des élèves et sensibilisation déontologique des enseignant-e-s		
Contenu : (...) Dans le cadre de ce rapport, les points suivants seront notamment étudiés : – la pertinence de légiférer sur l'interdiction, pour les enseignant-e-s des établissements <u>de formation accueillant des élèves en âge de fréquenter le secondaire II</u> de notre canton, d'entretenir des rapports sexuels avec leurs élèves ; – l'opportunité de rendre obligatoire l'adoption d'un code de conduite au sein de tous les établissements <u>de formation du canton</u>. (...)		
Motivation (facultatif) : Cet amendement vise à inclure tous les établissements de formation accueillant des élèves en âge de fréquenter le secondaire II de notre canton.		

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Assamoi Rose Lièvre		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :